

CONVOCAION AUX ASSEMBLEES GENERALES

Samedi 3 juin 2023

Maison St-André – 2054 chemin de St-André 69760 LIMONEST

Cher/e adhérent/e et ami/e, vous êtes invité/e :

1/ A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association, qui aura lieu le 3 juin de 9h30 à 10 h 15, avec l'ordre du jour suivant :

Présentation et vote du nouvel article 8 des statuts, visant à rendre effective chaque année l'élection de tous les administrateurs (précédemment « élus par tiers chaque année »).

Voir ci-dessous les articles 8 des statuts version actuelle pour référence, et nouvelle à voter.

2/ A l'assemblée Générale annuelle de l'association le même jour de 10 h 30 à 16 h, avec l'ordre du jour suivant :

- ✓ Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 2 mai 2022.
- ✓ Présentation des rapports de l'année 2022 :
 - Rapport moral 2022 et perspectives 2023 par la présidente.
 - Rapport financier 2022 et budget 2023 par le trésorier.
 - Vote des rapports moral et financier
 - Rapport d'activités 2022 par les responsables des Projets et des Commissions.
- ✓ Election du Conseil d'Administration (ci-joint un bulletin de candidature).
- ✓ Repas pris en commun à la mi-journée (14€/personne, ci-joint un bulletin d'inscription).
- ✓ Réflexion en groupes sur les causes et difficultés actuelles d'Haïti et sur les mesures que nous pouvons prendre à notre niveau.
- ✓ Mise en commun des réflexions
- ✓ Conclusions de l'Assemblée Générale
- ✓ Pot convivial

Lyon, le 17 mai 2023

Pour le Bureau : Marguerite Vermande, présidente



Ci-dessous : 4 bulletins à remplir et nous **renvoyer par mail avant le 26 mai 2023** (Adhésion – Pouvoir – Candidature au CA – Inscription au repas).

Merci d'avance pour votre adhésion, nouvelle si vous nous rejoignez pour la première fois, ou renouvelée si vous ne l'avez pas encore fait. Ne pourront voter que les adhérents à jour de leur cotisation.

Nous recherchons de nouveaux candidats pour le Conseil d'Administration.

POUVOIR

Je soussigné(e),

NOM, prénom.....

PROFESSION.....

ADRESSE.....

ADRESSE MAIL

Adhérent(e) à l'Association **Lyon Haïti Partenariats**

Donne pouvoir à : NOM, prénom... ..

Pour me représenter à l'Assemblée Générale de LHP du 3 juin 2023 et pour participer aux votes en mon nom.

Fait à Le.....

Signature précédée de la mention manuscrite :

« Bon pour Pouvoir »

Bulletin d'adhésion à Lyon Haïti Partenariats (LHP) 2023
(A remplir uniquement si vous réglez votre cotisation par chèque)

Je soussigné(e)

Fonction ou profession

Adresse postale.....

N° téléphone

Email

Déclare :

Adhérer / réadhérer à l'association Lyon Haïti Partenariats. Merci de cocher et remplir la ou les rubriques qui vous concernent ci-dessous :

- Particulier : 20 €
- Etudiant/Volontaire : 5 €
- Personne morale : 100 €
- Don de soutien (optionnel) de

Je verse la somme de

Par chèque à l'ordre de **Lyon Haïti Partenariats** à remettre avec le présent bulletin, ou envoyer à la présidente **Maguy Vermande**, 12, rue des remparts 69480 ANSE

A

Le

Signature :

**CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LHP
(A retourner impérativement à LHP par mail avant le 26 mai 2023)**

NOM, PRENOM.....

Adresse mail.....

Eventuellement organisme représenté.....

ADRESSE.....

PROFESSION.....

TELEPHONE.....

**Présente sa candidature à un poste d'Administrateur de l'Association Lyon
Haïti Partenariats**

**Pour participer collectivement aux décisions d'actions de solidarité avec
Haïti**

Fait àle.....

Signature :

**FICHE D'INSCRIPTION AU REPAS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LYON HAÏTI PARTENARIATS**

**Samedi 3 juin 2023 de 9 h 30 h à 16 h
Maison St-André – 2054 chemin de St-André 69760 LIMONEST**

NOM – Prénom.....

- ✓ Je serai présent/e à l'AG du samedi 3 juin à Limonest

- ✓ Je m'inscris pour le repas et réglerai 14 € : en chèque () en espèces ()

- ✓ Ou j'apporterai mon repas à consommer à l'extérieur ()

Le.....

Signature :

Modification de l'article 8 des statuts

Article 8 actuel des statuts

ARTICLE 8 – Conseil d'administration

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 11 membres au maximum élus au scrutin secret par l'assemblée générale pour 3 ans renouvelables. Le conseil est renouvelable par tiers chaque année.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau élu pour 1 année composé de :

1. Un président,
2. Un ou plusieurs vice-présidents, s'il y a lieu,
3. Un secrétaire et, s'il y a lieu, un secrétaire adjoint,
4. Un trésorier, et, si besoin est, un trésorier adjoint.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres.

Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 8 modifié des statuts

ARTICLE 8 – Conseil d'administration

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 11 membres au maximum élus au scrutin secret par l'assemblée générale pour 1 an. Le conseil est renouvelable intégralement chaque année.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau élu pour 1 année composé de :

1. Un président,
2. Un ou plusieurs vice-présidents, s'il y a lieu,
3. Un secrétaire et, s'il y a lieu, un secrétaire adjoint,
4. Un trésorier, et, si besoin est, un trésorier adjoint.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres.

Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.